

Conseil Municipal
Séance publique 09/12/24

/ Délibération DEL24_12_09_38
COMMANDE PUBLIQUE. Gestion des déchets.
Marché renouvelable 3 fois. Appel d'offres ouvert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir à** Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU

La ville de Vénissieux est productrice de déchets dans le cadre de l'activité des services municipaux. Certains de ces déchets font l'objet d'une collecte spécifique. Celle-ci est gérée par un marché de prestations autorisé par délibération du conseil municipal N°2021/17 qui arrive à échéance fin août 2025. Il est nécessaire de relancer un nouveau marché pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Cet accord-cadre à bons de commandes comprendra 7 lots :

Lot	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT
1 - Gestion des déchets par bennes (mise à disposition de bennes et accès à la plateforme de transfert ou de traitement des déchets)	20 000 €	70 000 €
2 - Gestion des déchets végétaux (mise à disposition de bennes et accès à la plateforme de transfert ou de compostage)	10 000 €	40 000 €
3 - Gestion des déchets de cimetières	8 000 €	32 000 €

4 - Gestion des déchets toxiques	1 500 €	10 000 €
5 - Gestion des déchets par compacteur un pour les ordures ménagères et l'autre pour les emballages en carton	20 000 €	35 000 €
6 – Gestion des bouteilles de protoxyde d'azote	10 000 €	60 000 €
7 – Gestion des biodéchets	40 000 €	100 000 €
TOTAL	109 500 €	347 000 €

Le lot 1 concerne différents flux de déchets (déchet non recyclables en mélange, papier/carton, ferraille, gravats, bois).

Le lot 4 permettant la gestion des déchets toxiques comprend les déchets suivants : batteries automobile, piles, boues de peinture et emballages souillés par la peinture, hydrocarbures, huiles moteur, bombes aérosols, et lacrymogène, acides, bases, produits phytosanitaires, bouteilles de gaz, extincteurs et produits amiantés.

Tous les lots débiteront au 1^{er} septembre 2025 ou à la date de notification – si elle est postérieure - pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois. La forme de procédure sera un appel d'offre ouvert.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,
et notamment ,

les articles L 2120-1, R2124-2, R2161-1, R2162-7 à R2162-10, R2162-13 et R2162-14 relatifs à la procédure d'appel d'offre et aux accords-cadres ;

Considérant la nécessité de disposer d'un cadre d'achat pour gérer l'ensemble des flux de déchets,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur SGHAIER, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- Dire que la prestation de gestion des déchets sera traitée par voie d'appel d'offres ouvert en sept lots ;
- Décider que le marché sera passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois ;
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, en cas d'appel d'offres infructueux, à passer des marchés négociés, en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, de l'article 30, de l'article 27 relatif à la procédure adaptée et des articles 71 et suivants relatifs à la procédure concurrentielle avec négociation ;
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer les actes d'engagement des entreprises retenues ;
- Dire que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice concerné, au chapitre 011 : Charges à caractère général, à l'article 611 : Contrats de prestations de services avec des entreprises, à la rubrique 812 : Collecte et traitement des déchets.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 069-216902593-20241209-DEL24_12_09_38-DE



Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET